

# CONSEIL D'ADMINISTRATION SNEA

Compte-Rendu  
Jeudi 29 Février 2024  
10h00-13h00

**Présents** : Bernard Nucci, Christophe Alary, Aurélie Potel, Ludovic Serraille, David Peralta, Samantha Foulon ;

**Excusés** : Didier Limongi, Antoine Gouesbet, Nicolas Bultheel, Nicolas Dessale, Guillaume Clément, Thomas Felon, Olivier Taxil, Jean-François Durand, Thierry Guillou ;

**Secrétaire de séance** : Alban Raimbault

## Procès-verbal du CA SNEA du 07.12.2023

Le PV du conseil d'administration du 7 décembre est adopté à l'unanimité.

## Agenda SNEA 2024

- Mardi 5 Mars 2024 : Restitution de la phase 1 (« diagnostic de l'existant et des besoins à court et moyen terme ») d'une étude sur la gestion des MV en Gironde en lien avec la problématique des exutoires ;
- Mardi 11 Juin 2024 : CA SNEA ;
- Mardi 3 Septembre 2024 : CA SNEA ;

## Actualités MAIAGE

- **Social**

Samantha Foulon et Christophe Alary reviendront sur les travaux de la commission sociale.

### ○ **Dialogue social**

Tout d'abord, il est annoncé la signature de l'avenant n°42 relatif à la réévaluation des salaires minima conventionnels de +3,7% par tous les syndicats représentatifs de la branche (CGT, CFDT, FO, UNSA et MAIAGE) pour une application au 1er avril 2024, sans clause de revoyure. Ainsi, au 1er avril 2024, le SMC pour le coefficient 170 s'élèvera à 1786 ,77 euros (la revalorisation du SMIC intervenue au 1er janvier 2024 est de l'ordre de +1,13%, soit un montant du SMIC à 1 766,92 euros).

Par ailleurs, il est aussi prévu, dans l'avenant, les dispositions suivantes :

- Augmentation des paniers repas à 10,10 euros (plafond U.R.S.S.A.F 2024) et 7,30 euros pour les paniers de nuit ;
- Augmentation de la prime d'astreinte : Astreinte Week-end : 79,76 € et Astreinte semaine : 145,11 euros ;
- Ouverture des échanges sur la pénibilité ;
- Augmentation des frais de déplacements pour les membres de la commission sociale (160 € si préparation la veille et 32 € sans réunion préparatoire la veille) ;

Cet avenant a été diffusé et la demande d'extension a été envoyée.

Christophe Alary attire l'attention sur le fait que, même si l'accord de révision des classifications de la CCN AMI a été signé le 10 juillet 2023, la grille des SMC au 1er avril 2024 n'est pas modifiée par cet accord qui ne sera obligatoirement applicable qu'à compter du 16 décembre 2024.

Enfin, il indique pour information que l'inflation diminue avec un taux de +3,1% sur un an en Janvier 2024 après avoir été de +3,7% en décembre 2023.

### ○ **Classification**

Comme évoqué plus haut, il est rappelé que l'accord de révision des classifications de la CCN AMI sera d'application obligatoire au 16 décembre 2024. Certaines entreprises ont débuté cette évolution. Une communication de la fédération est prévue à l'aide de webinaires mensuels (Réunion en visio sur des cas concrets/la méthodologie/ le calendrier...) et une foire aux questions (FAQ) sur le site MAIAGE.FR. Pour vous accompagner au plus près du terrain, vous pouvez faire remonter vos questions qui serviront à alimenter les vidéos pédagogiques et la FAQ.

### ○ **La certification de qualification professionnelle (CQP)**

Les travaux sur le CQP technicien en assainissement continuent. Samantha foulon indique que le groupe de travail concernant le CQP technicien assainissement demande une réelle implication des 8 membres et les en remercie. Pour rappel, en lien avec l'OPCO EP, c'est un travail paritaire qui consiste à redéfinir les dispositifs de formation. C'est un enjeu majeur pour nos entreprises, à la fois pour valoriser nos salariés et être attractifs pour les futurs recrutements.

A ce stade, sur trois référentiels à mettre en place (référentiel activités, compétences et évaluation), deux sont pratiquement terminés et à valider en CPNE, en avril prochain. L'objectif est de les finaliser et les valider avant le début des congés d'été. La phase suivante sera une mise en place du CQP en partenariat avec un ou plusieurs organismes de formation et de désigner des évaluateurs (différents des formateurs pour plus de neutralité).

La première promotion est espérée pour le 1er trimestre 2025. Une seconde promotion sera nécessaire avant de pouvoir déposer le CQP pour une demande d'inscription au RNCP (afin de l'ouvrir aux demandeurs d'emploi et de pouvoir bénéficier d'un financement). En clair, il est nécessaire que les entreprises comprennent le rôle décisif qu'elles tiennent dans ce dispositif. Pour cela une communication particulière vers les entreprises adhérentes sera mise en place afin d'avoir un nombre de candidats acceptable sur les deux premières promotions (environ 8 sur la première et 15 candidats sur la seconde).

La réussite de ce CQP dépendra de l'engagement de nos entreprises adhérentes. Pour cela, le profil de salarié « prêt » à passer ce CQP sera défini pour aider à la sélection. Concrètement, c'est un outil dynamique qui est fait pour être utilisé par les entreprises. Cet outil s'améliorera et sera rendu plus « pratique » si les entreprises se l'accapare. Les questionnements sont importants à faire remonter car l'étape de la mise en œuvre sera décisive. Il ne faut pas hésiter à poser toutes les interrogations en vue de sa compréhension et de son utilisation.

Enfin, la question du financement est encore à approfondir avec l'OPCO EP. Ce dernier nous accompagnera jusqu'à l'inscription du CQP au RNCP et s'occupera donc de la procédure de dépôt, probablement jusqu'à fin 2025.

- **La pénibilité**

Les échanges sur la pénibilité ont été entamés avec les partenaires sociaux notamment concernant le cadre juridique. Il est particulièrement difficile d'envisager des solutions concrètes et pratiques. Un dialogue avec la DGT pourrait être instauré pour dégager des pistes de réflexion. Nous sommes clairement dans une phase exploratoire.

Dans ce cadre, certaines entreprises adhérentes se sont peut-être déjà emparées du sujet. Dans ce cas, elles peuvent faire remonter des éléments à la fédération pour contribuer à orienter les travaux.

## **Actualités SNEA**

- **QUALITASS**

La réécriture de QUALITASS sera finalisée fin 2024.

Dans l'objectif d'une reconnaissance externe, le SNEA, sous l'égide de L'ASTEE, constitue un groupe de travail qui sera chargé de valider le nouveau référentiel QUALITASS. Cela s'avère compliquer de réunir autour de la table les clients, le secteur public et le secteur privé. Les changements d'interlocuteurs au sein de l'ASTEE ont ralenti la constitution de ce GT. Les efforts vont persister jusqu'en Juin 2024. Une évaluation stratégique sera faite à ce stade.

## - Etude REUT

Le plan de communication se développe en continu :

1. Synthèse aux adhérents et distribution à la demande ;
2. Cabinet du Ministère de la Transition Ecologique, administration centrale, collectivités, institutions (Agence de l'eau...) ;
3. Presse/Réseaux sociaux : Plusieurs articles de presse spécialisés (Environnement Magazine, Actu Environnement...) et des posts ;
4. Entretien avec Cyrielle Munsch (Agence de l'eau SEINE-NORMANDIE) pour expliquer la démarche avec l'objectif d'une communication vers les collectivités et syndicats compétents en assainissement sur leur territoire ;

Un arrêté « Usages Urbains » est en cours d'écriture (V1) dans l'administration centrale (Ministère de la Transition Ecologique et Ministère de la Santé). Ils sont dans l'attente de l'avis de l'ANSES. Une consultation des parties prenantes sera effectuée pour amender la rédaction initiale de l'arrêté sur la période MARS-AVRIL (initialement prévu courant Janvier 2024). A noter : Après échanges avec les rédacteurs directement lors d'une réunion ASTEE fin novembre 2023, ces derniers ont fait la demande de recevoir notre rapport REUT.

## - GT Hygiène Immobilière

Après la séance de décembre 2024 qui a permis de dresser un cadre, la réunion de travail de Février 2024 a consisté à définir l'objectif final d'un document synthétique, pédagogique et vulgarisateur. Une méthodologie pour organiser les travaux a été mise en place pour répertorier les situations, les risques et les moyens de préventions.

Il est à noter l'implication des administrateurs et adhérents sollicités. Daniel Berthe, en tant que président de la commission Technique et Sécurité, a été également impliqué. Trois axes prioritaires sont ressortis sous l'angle de la sécurité :

1. Intervention en hauteur ;
2. Intervention en vide-sanitaire ;
3. Intervention en milieu occupé ;

Une base documentaire a été créée pour servir à orienter les travaux du GT. Les participants sont invités également à transmettre, sans obligation, les supports utilisés en interne appelés « document-type » utilisés pour sécuriser les interventions.

Après un tour de table, il a été convenu que :

- o Le premier travail doit consister à traiter **l'intervention en hauteur** compte tenu d'événements récents notamment ;

## Questions diverses

- o **AFNOR**

- o Révision DTU 64.1 :
  - Consultation en amont pour le lancement des travaux du sous-groupe Fosse (Olivier Taxil, David Peralta, Daniel Flamme) ;
- o **Demande adhésion**
  - o **PIZZORNO ENVIRONNEMENT**
    - Après étude du dossier de demande d'adhésion par les administrateurs et retours positifs de ceux travaillant dans le même secteur géographique, la candidature de PIZZORNO ENVIRONNEMENT est validée à l'unanimité.